

Un chemin débroussaillé. Legs démocratique à compléter

André Larocque, Robert Burns. *Le ministre de la démocratie citoyenne*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2016, 26 pages

Nicolas Bourdon

Volume 11, Number 1, Fall 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/83908ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (print)

1929-5561 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bourdon, N. (2016). Review of [Un chemin débroussaillé. Legs démocratique à compléter / André Larocque, Robert Burns. *Le ministre de la démocratie citoyenne*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2016, 26 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 11(1), 22–24.

UN CHEMIN DÉBROUSSAILLÉ LEGS DÉMOCRATIQUE À COMPLÉTER

Nicolas Bourdon

Professeur au collège de Bois-de-Boulogne

ANDRÉ LAROCQUE
**ROBERT BURNS. LE
MINISTRE DE LA DÉMOCRATIE
CITOYENNE**

Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles,
2016, 260 pages

Une entrevue de Justin Trudeau avec la journaliste Marie Vastel du *Devoir* nous apprenait récemment que la ferveur du premier ministre canadien pour une réforme majeure du mode de scrutin s'était quelque peu atténuée depuis que son parti a formé un gouvernement majoritaire aux élections d'octobre 2015. Trudeau avait pourtant clamé à plusieurs reprises en élections que ce scrutin était le dernier scrutin uninominal à un tour que connaîtrait le Canada. Il en est ainsi de bien des projets de réforme électorale : ils suscitent beaucoup plus d'engouement pour les partis lorsqu'ils sont dans l'opposition plutôt qu'au pouvoir. Le premier gouvernement de René Lévesque fait exception à cette règle. Lévesque avait promis de rétablir la confiance des citoyens envers leur gouvernement et il a tenu parole. Grâce à Robert Burns, son ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, le PQ a laissé au Québec un important legs démocratique.

C'est l'histoire de cette démocratisation des institutions politiques que raconte avec brio André Larocque dans son essai *Robert Burns : le ministre de la démocratie citoyenne*. L'auteur, qui fut le sous-ministre de Burns pendant ses années au gouvernement, a eu le mérite d'écrire une véritable biographie politique exempte d'une multitude de détails plus ou moins intéressants de la vie privée de son protagoniste. Le lecteur à la recherche de détails croustillants et d'anecdotes sera sans doute déçu : après avoir abordé brièvement la jeunesse et le passé syndicaliste de Burns, Larocque se concentre sur les réformes majeures menées à bien par son patron.

Peu après la victoire péquiste de 1976, une rencontre entre André Larocque et le juge Drouin, directeur général des élections (DGE) de l'époque, laisse entrevoir le travail colossal que le nouveau gouvernement devra abattre. Le juge raconte à l'auteur médusé comment il a contribué, en tant que DGE, à exaucer les vœux de Maurice Duplessis qui voulait se débarrasser de l'embarrassant député René Chaloult :

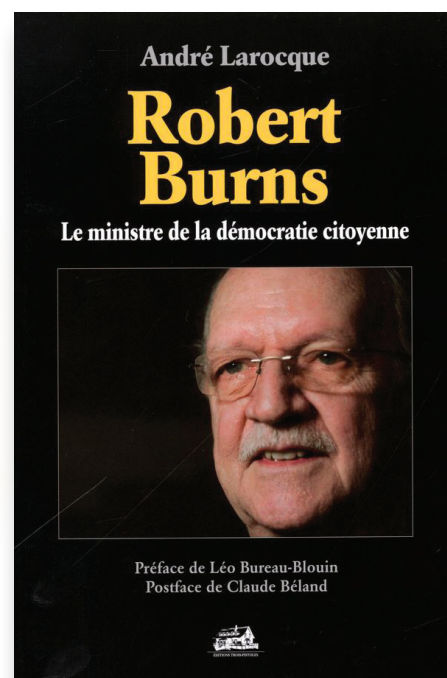
La méthode : j'ai laissé passer l'élection dans le comté de Chaloult tout normalement. À la fin, comme il avait amassé le

plus grand nombre de votes, j'ai tout simplement inversé ses résultats avec celui du candidat de l'U.N. qui avait terminé deuxième !

Si les mœurs électorales se sont certes assainies depuis la fin de l'ère Duplessis, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Burns se met d'abord à la tâche de réformer le financement des partis politiques et, pour ce faire, rencontre en Californie les responsables de la «Fair Political Practices Commission». Leur travail est louable, mais, au nom de la liberté d'expression, la Cour suprême de l'État les a empêchés d'aller au bout de leur projet qui était d'empêcher les contributions financières des personnes morales aux partis politiques. C'est à ce moment que le ministre Burns leur répond : «Vous avez la meilleure loi au monde sur le sujet. Dans six mois, vous aurez la deuxième meilleure loi au monde sur le sujet. La meilleure sera celle du Québec.» Fierté rafraîchissante en ces temps où le gouvernement de Couillard a comme unique ambition de faire du Québec une province comme les autres... Et le ministre tiendra parole en empêchant les syndicats et les entreprises de financer les partis politiques.

[...] le ministre Burns confère d'importants pouvoirs au DGE : ceux d'une commission d'enquête. Larocque se désolé d'ailleurs que, malgré le fait que le DGE avait en ses mains tous les pouvoirs pour faire le travail qu'a effectué bien tardivement la commission Charbonneau sur la corruption dans le monde de la construction, il soit demeuré totalement inactif.

Burns se met ensuite à la tâche de pondre une toute nouvelle loi électorale puisque, selon Larocque, l'ancienne est «une brique opaque, un texte bigarré» que personne ne comprend vraiment, pas même les partis politiques ! Il crée ensuite une commission de la carte électorale indépendante des partis politiques pour éviter que ne se reproduise le «gerrymandering», expression dérivée du mot «salamander», «le lézard aux formes sinueuses et irrégulières» qui image bien le tracé capricieux d'une circonscription dessinée par et pour les partis politiques.



Dans la foulée de ces trois réformes majeures, le ministre Burns confère d'importants pouvoirs au DGE, ceux d'une commission d'enquête. Larocque se désolé d'ailleurs que, malgré le fait que le DGE avait en ses mains tous les pouvoirs pour faire le travail qu'a effectué bien tardivement la commission Charbonneau sur la corruption dans le monde de la construction, il soit demeuré totalement inactif. L'idée originelle de Burns était de créer une direction tricéphale du système électoral et Larocque revient à ce projet dans un mémoire qu'il a déposé en juillet 2014 à la commission Charbonneau :

L'expérience a amplement démontré qu'une personne seule peut difficilement être efficace dans l'application de plusieurs lois en même temps. Elle peut même révéler qu'un DGE ose se mettre lui-même en contradiction avec les lois qu'il administre ou encore qu'il n'arrive pas à exercer les pouvoirs qu'il possède lui-même. Je recommande de revenir à la formule que Robert Burns avait instituée en 1977 : un DGE des élections, un DGE du financement des partis politiques, un DGE à la délimitation des frontières des circonscriptions, les trois réunis dans une Commission de la représentation électorale.

Le ministre de la Réforme électorale n'a toutefois pas pu mener à terme deux réformes qui lui étaient chères : rendre le mode de scrutin proportionnel et doter le Québec d'une loi d'initiative populaire. André Larocque est sans doute un des plus grands partisans au Québec d'une réforme du mode de scrutin et rappelle dans son essai que neuf fois sur dix des gouvernements majoritaires sont élus tout en ayant obtenu un pourcentage de votes inférieur à 50 %. En 1944, 1966 et 1998, le parti qui a formé le gouvernement a même obtenu moins de votes que son plus proche rival ! Pour diminuer le plus possible la distorsion créée par le scrutin uninominal majoritaire

suite de la page 22

à un tour – ou scrutin anglais comme le nomme Larocque – Burns privilégiait le modèle allemand où la moitié des députés sont élus selon le scrutin anglais et l'autre par un système de représentation proportionnelle. Bien des années plus tard, cette formule «allemande» reçut l'assentiment de Jacques Parizeau dans son essai *La souveraineté du Québec, hier, aujourd'hui et demain*. Quant à la loi d'initiative populaire, elle permettrait aux citoyens de forcer la tenue d'un référendum après avoir déposé au DGE une pétition récoltant un nombre substantiel de signatures. Larocque se plaît d'ailleurs à dire que le Québec serait indépendant depuis 1990 si Lévesque et Burns avaient pu aller au bout de leurs rêves. Il est vrai que la population aurait en effet pu forcer la main du gouvernement Bourassa immédiatement après l'échec de Meech, alors que l'appui à la souveraineté dépassait les 60 %!

La santé défaillante de Burns le força à quitter la politique en 1979; René Lévesque voulut continuer son œuvre en faisant adopter par l'Assemblée nationale un mode de scrutin proportionnel et une loi sur l'initiative populaire, mais l'absence d'unanimité de son caucus à l'égard de ces deux réformes le força à les abandonner tout juste avant de quitter la vie politique.

Robert Burns devint juge à la cour provinciale et y demeura jusqu'à sa retraite en 2001. Il sortit pour une très rare fois de sa discrétion en 2012 pour critiquer la loi modifiant la loi électorale de Bernard Drainville, particulièrement l'idée de financement étatique des partis: Burns estimait que la loi de Drainville substituait le financement de l'État au financement populaire.

l'auteur conclut son ouvrage par une profession de foi républicaine qui rejoint les idées séminales qu'on retrouve dans le magistral *La république québécoise: hommages à une idée suspecte* de Marc Chevrier et *L'indépendance par la république* de Danic Parenteau

De prime abord, l'essai de Larocque semble avoir bien peu de choses à voir avec l'identité nationale du Québec. Et pourtant, l'auteur conclut son ouvrage par une profession de foi républicaine qui rejoint les idées séminales qu'on retrouve dans le magistral *La république québécoise: hommages à une idée suspecte* de Marc Chevrier et *L'indépendance par la république* de Danic Parenteau:

Le peuple d'ici se sent étranger aux institutions qui le gouvernent. Et au fond, il n'y a rien de surprenant là-dedans! Issues de l'histoire et des traditions de l'Angleterre, les institutions anglaises sont monarchiques, protestantes, individualistes, capitalistes et évidemment anglaises. Exactement à l'inverse, l'histoire et les traditions du Québec sont antimonarchistes ou, au bas mot, indifférentes à la monarchie, catholiques, coopératives, sociales-démocrates et évidemment françaises.

Doter le Québec d'une constitution républicaine exempte de toute référence à la reine d'Angleterre et fondée sur la souveraineté populaire par la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel et l'adoption de mesures d'initiative populaire serait une bonne façon d'affirmer son identité originale et de se démarquer d'un Canada monarchique et élitiste. Non? ♦



VIGNOBLE RIVIÈRE DU CHÊNE

807, chemin de la Rivière Nord
Saint-Eustache
Tél.: 450 491-3997 - Téléc.: 450 491-6339
www.vignobleriviereduchene.ca



*Commanditaire des soupers-conférences
de L'Action nationale*